

16 mars 2022

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Contre l'installation d'une école-chantier pour une durée de 5 ans dans l'espace vert de la Tour de Champel».

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Valentin Dujoux, les 30 août 2021 et 28 février 2022. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Mahesha Rajapaksha Yapa, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 août 2021

Audition de MM. Hervé Arot, Jean-Brice Chauvet, J. Savul et Alberto Scorza, pétitionnaires

M. Chauvet remercie la commission pour son invitation. Il indique tout d'abord qu'il convient de dire un mot sur la Tour de Champel, et explique qu'elle a été érigée dans la seconde moitié du XIX^e siècle par le propriétaire de l'hôtel des bains de Champel, et qu'elle se caractérise par un style faux Moyen Age qui plaisait beaucoup à l'époque victorienne. Il estime que malgré ses côtés plaisants, cette tour n'est ni un chef-d'œuvre ni une attraction touristique majeure, et déclare qu'il est par conséquent quelque peu disproportionné de la soumettre à un chantier de cinq ans. Il explique en ce sens qu'un chantier de deux ans suffirait et aurait l'avantage de réduire les nuisances pour le voisinage, ainsi que l'emprise des travaux sur le parc attenant et ses usagers, constitués notamment de familles et de promeneurs de chiens. Il indique en outre que des zones bleues seront inutilisables pendant la durée du chantier et que des émissions toxiques sont possibles, notamment du fait de la présence d'amiante et de PVC dans la tour. Il rapporte que M. Meylan (du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, DACM) leur avait indiqué que si la Ville s'était adressée à des entrepreneurs privés pour mener le chantier il aurait à peine duré une saison, mais qu'il a été décidé que les travaux serviraient à permettre aux apprentis des métiers de la pierre de se former. Il précise qu'étant donné le calendrier de ces formations, les travaux ne dureront que six à huit semaines par année.

Il explique que les pétitionnaires sont ouverts à une restauration de l'édifice, étant donné qu'il avait été très mal rénové il y a trente ans par la Ville, et ajoute même qu'ils étaient prêts à aider la Ville à aller de l'avant avec cette proposition d'un délai de deux ans, mais indique que cette proposition n'a pas trouvé d'écho favorable auprès de la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Il relève que ses représentants se sont simplement engagés à une vague promesse de se revoir, et craint que l'expérience choisie ne se fasse au détriment des 215 voisins qui ont signé la pétition. Il ajoute qu'ils ont même suggéré un planning plus serré pour les écoles professionnelles qui y viendront, mais déclare que cette proposition n'a pas été bien accueillie. Il indique avoir gardé de ces entretiens un sentiment d'amateurisme et de mauvaise volonté, voire de laxisme, et constate que c'est souvent le cas dans les chantiers menés par la Ville.

Il remercie néanmoins la commission de bien vouloir les recevoir, disant avoir eu l'impression de ne pas être vraiment entendus. Il fait état en ce sens d'une lettre recommandée envoyée au Service des autorisations de construire, et qui a été égarée dans d'autres documents. Il explique que suite à cela lui-même et les auditionnés ont dû écrire à la directrice du service afin que leur doléance soit transmise à la Ville. Il dit sa surprise face à un processus aussi long alors qu'il n'a fallu que vingt-quatre heures à M. Hodggers pour autoriser le chantier, et dit son sentiment que M. Hodggers et peut-être M^{me} Perler ont fait bon marché du droit d'être entendu. Il exprime ensuite son regret face au fait que cette autorisation hâtive tue dans l'œuf toute possibilité, y compris pour le Conseil municipal, de débattre sur l'objet, relevant que les 600 000 francs nécessaires aux travaux seront pris dans une enveloppe de la DPBA et ne seront par conséquent pas votés par le Conseil municipal. Il conclut que la décision de recourir n'a pas été retenue, car il s'agissait d'un pari onéreux à prendre pour un cas où, à défaut de vice de forme, il n'y a pas beaucoup de chance d'obtenir gain de cause.

Un commissaire précise que de toute façon cette question sera abordée en plénière étant donné la pétition.

M. Chauvet fait observer qu'il faudra alors aller vite car les travaux sont censés commencer en septembre.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le chantier-école dure cinq ans car cinq ans sont nécessaires pour rénover cette tour.

M. Chauvet répond que les interventions ont été fragmentées, étant donné le peu d'apprentis dans le domaine, et la volonté d'y faire travailler plusieurs écoles.

Un commissaire demande s'il restera des éléments sur place entre chaque période de travaux et souhaite savoir qui d'entre la Ville ou Canton a décidé de ces travaux.

M. Chauvet répond que c'est la Ville qui a décidé de ces travaux. Il confirme ensuite que des choses resteront sur place entre chaque période de travaux, et de citer des containers et la mise sous cloche de la Tour elle-même, en faisant observer que même sans travaux les nuisances continueront.

Un commissaire demande si la Tour sera ensuite ouverte au public.

M. Chauvet répond par la négative, précisant qu'elle sera fermée à clef.

Une commissaire, disant son souhait d'en savoir plus sur la démarche entreprise, demande aux auditionnés à qui ils ont fait parvenir leur pétition.

M. Chauvet répond qu'elle a été envoyée au bureau du Conseil municipal, à M^{me} Perler, et à M. Hodgers, précisant qu'il y avait une volonté de ratisser large.

Une commissaire demande si la pétition n'a pas également été envoyée au Grand Conseil.

M. Chauvet répond par la négative, précisant que c'est le Département du territoire et donc M. Hodgers qui autorise ces travaux, non le Grand Conseil.

Une commissaire demande ce qu'il se passera entre chaque période de six à huit semaines durant lesquelles les apprentis interviendront.

M. Chauvet répond qu'il ne se passera rien.

Une commissaire demande si la Tour est inscrite au Patrimoine bâti.

M. Chauvet répond par l'affirmative, précisant que c'est même la DPBA qui coordonne les opérations et qu'ils sont dans leur rôle en voulant restaurer ce bâtiment vétuste. Il rappelle néanmoins que si cela avait été fait avec une entreprise privée, elles auraient duré moins d'un an.

Une commissaire rappelle qu'à l'époque de sa construction cette tour se situait dans un endroit très touristique, du fait des bains qui se trouvaient à proximité. Elle relève qu'il y a urgence à la restaurer car elle tombe en ruine, et demande aux auditionnés s'ils ont pensé à proposer une alternative au projet prévu.

M. Chauvet répond par l'affirmative, indiquant qu'ils ont proposé un délai de deux ans pour boucler ce chantier-école, mais qu'ils n'ont reçu comme réponse rien d'autre que des belles paroles.

Une commissaire demande s'il n'y aurait pas moyen de parler avec la DPBA.

M. Chauvet répond que cela a déjà été fait, mais n'a débouché sur rien. Il précise que si les échanges ont été très cordiaux, leurs interlocuteurs n'étaient pas très ouverts à resserrer la durée du chantier.

Une commissaire, annonçant reprendre une précédente question posée, demande aux auditionnés s'ils ont songé à transmettre leur pétition au Grand Conseil.

M. Chauvet répond par la négative, expliquant qu'ils se sont limités aux institutions et personnes précitées, ce d'autant plus que le Grand Conseil n'est pas compétent sur le dossier et n'aurait pas vraiment pu intervenir. Il indique que c'est pour cette raison que c'est M. Hodgers qui a été contacté, en sa qualité de chef d'un département cantonal.

Une commissaire demande aux auditionnés s'ils connaissent les écoles qui vont travailler sur le chantier.

M. Chauvet répond qu'il s'agit de trois ou quatre écoles réparties dans l'ensemble de la Suisse, indiquant que très peu d'apprentis genevois suivent cette formation.

Un commissaire demande aux auditionnés confirmation du fait qu'ils ont communiqué leur souhait de voir ramener les travaux de cinq à deux ans, et que ni la Ville ni le Canton ne leur ont expliqué qu'ils étaient disposés à trouver un compromis sur la question.

M. Chauvet répond qu'ils ont argué que les vacances scolaires ne permettaient pas de procéder différemment, et précise que le Département du territoire leur a répondu que le chantier avait été autorisé pour cinq ans suite à une pesée des intérêts.

Une commissaire indique qu'elle comprend que la volonté sous-jacente au projet est de profiter de la restauration de la Tour de Champel pour permettre à des apprentis de métiers qui ont tendance à se perdre de pouvoir se former, car un tel chantier est assez rare, et peut constituer un lieu d'apprentissage passionnant. Elle explique néanmoins comprendre aussi la position des pétitionnaires face aux éventuels désagréments que le chantier pourrait causer pour le voisinage. Elle demande aux auditionnés ce qu'ils penseraient de demander des formes de dédommagement ou compensation, passant par l'association du voisinage au chantier, par exemple sous la forme de brochures explicatives que pourrait éditer la Ville.

M. Arot précise que ce qui préoccupe surtout les pétitionnaires est la nature économiquement aberrante du projet et le fait que l'on force un délai de cinq ans, alors que le chantier ne sera véritablement occupé que six à huit semaines par an, et relève que cela ne correspond pas à une gestion avisée des finances

publiques. Il évoque également la présence de baraques de chantier, d'échafaudages et bâches qui nuiront au voisinage. Pour ce qui est de la compensation évoquée, il explique que les pétitionnaires ne rentrent pas tellement en matière, et attendent du chantier qu'il dure deux ans, quitte à travailler plus que six à huit semaines par an.

M. Chauvet indique que le seul dédommagement possible serait à demander dans le cas où un voisin du chantier voudrait louer son appartement et serait contraint du fait de la situation de demander un prix moindre à celui du marché. Il précise qu'il serait alors possible de demander des dommages à la Ville, mais que cela coûterait beaucoup d'argent et prendrait du temps. Il dit sa crainte que la Ville de Genève n'offre rien comme compensation, mais dit qu'il n'est opposé en rien à ce que des visites de la Tour s'organisent parfois, comme pendant les journées du patrimoine. Il explique vouloir surtout des délais moins aberrants pour ce chantier-école.

Un commissaire demande aux auditionnés quand ils ont appris l'existence de ce projet.

M. Arot répond qu'ils en ont eu connaissance en décembre 2020, précisant qu'il ne leur a été répondu qu'en mars 2021.

M. Scorza indique que le chantier serait clôturé en à peine un an, s'il n'y avait pas d'école impliquée.

M. Savul tient à préciser que cette école-chantier concerne les apprenants dans un programme de formation de l'Association romande des métiers de la pierre. En 2020, il n'y a eu que sept apprenants qui ont fini ce programme. Dont un de Genève et six d'autres cantons. Il estime qu'une pesée des intérêts est par conséquent nécessaire.

M. Chauvet souhaite savoir quelle est la marge de manœuvre de la commission.

Le président explique qu'il peut être décidé de procéder ou non à de nouvelles auditions, puis qu'il appartient ensuite à la commission de recommander à la plénière de voter le renvoi au Conseil administratif ou le classement de la pétition.

M. Chauvet demande ce qu'il en est du délai.

Le président répond qu'il dépend du travail de la commission.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'il serait opportun d'auditionner M^{me} Perler avec la DPBA.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute qu'il serait également intéressant d'auditionner des responsables de ces branches d'apprentissage pour savoir pourquoi le chantier doit autant s'étaler. Elle dit par ailleurs trouver étonnant d'immobiliser un chantier pour des apprentis hypothétiques.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève qu'une information très partielle a été délivrée par les auditionnés. Il indique qu'il serait nécessaire de savoir qui est le maître d'œuvre du chantier pour en connaître les modalités et qu'il conviendrait de le demander à M^{me} Perler. Il dit à ce titre son doute à ce que ce soit des tailleurs de pierre qui défloquent l'amiante dans la Tour. Il estime qu'il conviendra aussi de connaître en quoi consistera en termes de nuisances cet étalement sur cinq ans.

Une commissaire du Parti socialiste relève que la demande d'audition de la commissaire du Parti démocrate-chrétien est difficile à réaliser, étant donné que les formations des métiers de la pierre sont sous ordonnances fédérales et qu'il est donc difficile d'identifier une autorité à ces apprentis. Elle dit ensuite abonder dans le sens de la proposition d'audition de l'autre commissaire socialiste.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien en convient et indique retirer sa proposition d'audition.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte l'audition de M^{me} Perler à l'unanimité.

Séance du 28 février 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur du DACM

M^{me} Perler souhaite tout d'abord rappeler que cette pétition s'oppose à un chantier. La raison en est que la durée du chantier est évaluée à cinq ans, alors que les pétitionnaires demandent de la réduire à deux ans au maximum. Elle ajoute que l'idée derrière ce projet est de permettre à des apprentis d'avoir une expérience pédagogique qui corresponde aux souhaits de la Ville de Genève de soutenir des formations aux métiers artisanaux. Elle précise, de plus, que leur permettre de voir leur propre travail s'effectuer leur procure un sentiment gratifiant. Elle nomme ensuite deux associations qui s'occupent de ce type de formation: l'Association romande des métiers de la pierre (ARMP) et l'Union genevoise des tailleurs de pierre (UGTP). Elle explique ainsi que ces deux associations ne sont pas parvenues à un accord avant le délai qui leur a été donné, à savoir jusqu'en septembre. De ce fait, elle explique qu'un courrier leur a été envoyé en novembre, les informant que la Ville mettait un terme à ce projet.

M. Meylan indique que ce chantier doit obligatoirement avoir lieu, car le bâtiment est en état de dégradation avancé. Il relève ainsi que le chantier aura lieu, mais qu'il se fera de manière traditionnelle, c'est-à-dire par un appel d'offres. Il précise également que la structure même des formations d'apprentis ne permet pas de faire venir les équipes sur le site et qu'ils doivent donc se succéder par génération d'apprentis sur quelques semaines chaque année. Il regrette cette situation et ajoute que la Ville croyait beaucoup à cette idée de projet-école. Ils ont donc dû renoncer à ce projet en raison de ce désaccord fondamental entre les deux structures.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la Ville de Genève a beaucoup de ces chantiers-écoles parmi les nombreux chantiers déjà engagés.

M. Meylan répond qu'il y a eu un chantier-école, mais que c'était une aide de l'association des ferblantiers. Il explique qu'ils ont refait la couverture du kiosque de l'île Rousseau et que le chantier s'est très bien déroulé, car le contact était bon avec eux. Cependant, il explique que ces chantiers-écoles sont rares, car les conditions de mise à disposition doivent correspondre à des rythmes scolaires, ce qui implique que les opérations doivent être relativement courtes. Il relève que le chantier-école de la Tour de Champel aurait été la deuxième opération.

Une commissaire demande combien de temps durera ce chantier de rénovation.

M. Meylan répond qu'il prendra entre six et huit mois.

Une commissaire rappelle ce qui a été dit par les pétitionnaires et souhaite de ce fait demander s'il y a effectivement la présence d'amiante et de PVC dans ces bâtiments.

M. Meylan répond qu'il n'y a ni amiante ni PVC.

Une commissaire relève que les pétitionnaires étaient inquiets de l'emprise du chantier, notamment au niveau des surfaces dévolues aux containers des chantiers. Elle demande s'il est possible de les rassurer sur ce sujet.

M. Meylan répond qu'un grand espace autour de la Tour est nécessaire afin d'installer les containers pour le matériel des outils et autres. Toutefois, il assure que le chantier ne durera qu'une saison.

Une commissaire demande également s'il est possible de visiter la Tour de Champel à l'issue de la restauration.

M. Meylan répond par l'affirmative. Il indique que pendant les Journées du patrimoine, la Tour est ouverte aux visites, sur inscription.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires ont demandé des compensations et il souhaite donc savoir dans quelles conditions ces dernières seront mises en œuvre.

M. Meylan répond qu'il n'y aura pas de compensation. Il explique que le chantier n'empiète que sur la partie d'un parc. Il rappelle que des compensations sont proposées uniquement s'il s'agit de travaux dans des immeubles habités. Ainsi, il s'agirait de compensations liées aux nuisances objectives comme la production de poussière ou de bruit.

Un commissaire demande si les pétitionnaires seront informés de la modification du calendrier.

M^{me} Perler répond qu'ils seront informés à travers le rapport.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti socialiste relève qu'il n'y a plus d'objet pour cette pétition. Elle rappelle que la durée des travaux a été reportée à une saison. De ce fait, elle estime que cette pétition peut être classée.

Un commissaire affirme, pour les Vert-e-s, vouloir aller dans le même sens que la proposition faite par le Parti socialiste; il ajoute que ces projets de chantier-école demeurent une occasion importante pour former la relève des métiers artisanaux nécessaires pour restaurer le patrimoine immobilier. Il confirme donc le classement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans le sens du commissaire des Vert-e-s. Elle ajoute qu'il serait intéressant de lancer une motion afin de soutenir les chantiers-écoles et les apprentis en Ville de Genève.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déplore le fait que ces deux associations professionnelles n'aient pas pu se mettre d'accord. Il annonce qu'il va dans le sens du classement.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe va également dans le sens du classement.

Une commissaire du groupe Le Centre indique que son groupe demande aussi le classement de cette pétition.

Vote

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la commission vote le classement de la pétition P-445 à l'unanimité.

Annexe: pétition P-445

P-445

Au nom et pour le compte des signataires
de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel

REÇU le
- 4 JUIN 2021

Correspondance
M. Hervé Arot
10, chemin de la Tour de Champel
1206 Genève
arot.geneve@gmail.com

Lettre recommandée

Madame Albane Schlechten
Présidente du Bureau du Conseil
Municipal
p.a. Service du Conseil Municipal
44 Rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Genève, le 3 juin 2021

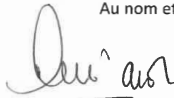
Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour une durée de 5 ans.

Madame la Présidente,

Nous vous prions de trouver en annexe copie de la lettre et de la pétition adressées ce jour à Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, ainsi qu'à Madame Frédérique Perler, Conseillère administrative concernant l'objet cité sous rubrique.

Dans l'espoir que le Conseil que vous présidez se saisira de ce sujet et y portera l'attention nécessaire, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires



Hervé Arot



Jean-Brice Chauvet



J. Savul



Alberto Scorza

**Au nom et pour le compte des signataires
de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel**

Correspondance
M. Hervé Arot
10, chemin de la Tour de Champel
1206 Genève
arot.geneve@gmail.com

Monsieur Antonio Hodgers
Conseiller d'État
Département du territoire
Rue de l'Hôtel de Ville, 14
CP 3880 1211 Genève 3

Genève, le 3 juin 2021

**Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour
une durée de 5 ans.**

Monsieur le Conseiller d'État,

En date du 10 décembre 2020, les riverains voisins de la Tour de Champel ont communiqué à votre Service des Autorisations de Construire des objections concernant la mise en place d'un chantier école d'une durée de 5 ans en vue de restaurer la Tour de Champel (DD113923/1) à la requête de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Genève.

Ce chantier école est supposé fonctionner pour une période de 6 à 8 semaines par année pour une durée de 5 ans, en raison du nombre limité d'apprentis des métiers de la pierre tant à Genève que dans les autres cantons sollicités.

En conséquence, de nombreux riverains et usagers du parc de la Tour de Champel, dont vous trouverez les 215 signatures (y inclus celle de Madame Danièle Magnin, Députée du Grand Conseil et membre du Conseil municipal), sur la pétition qui vous est remise en annexe, devront supporter les nuisances causées par ce chantier et seront privés, pendant ces 5 ans, de près de la moitié d'un espace-vert public bien nécessaire à tout le quartier.

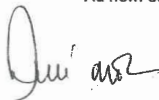
Nous avons dernièrement rencontré la Direction du Patrimoine Bâti pour essayer de mieux comprendre l'objectif et l'économie du projet ainsi pour obtenir un engagement ferme de réduire la durée du chantier à 2 ans maximum plus compatible avec la nature et l'objet de la restauration. Si nous avons le sentiment d'avoir été écoutés, nous n'avons en revanche pas l'impression d'avoir été entendus sur ce point.

En particulier, à notre suggestion que la Direction du Patrimoine Bâti impose aux écoles de la pierre demandeuses un planning plus serré et au besoin, s'adjoigne les services d'une entreprise professionnelle pour raccourcir la durée des travaux, nous n'avons pas senti une réelle volonté d'aller dans ce sens.

Nous souhaiterions ainsi que l'autorisation, si elle était accordée, soit assortie de conditions strictes imposant une durée de chantier de 2 années au plus.

Dans l'espoir que vous porterez une attention bienveillante à notre requête ainsi qu'à cette pétition et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires



Hervé Arot



Jean-Brice Chauvet



J. Savul



Alberto Scorza

Copies :

Madame Frédérique Perler
Maire de Genève
En charge du
Département de l'aménagement,
des constructions et de la mobilité

Madame Albane Schlechten
Présidente du Bureau du Conseil Municipal

**Au nom et pour le compte des signataires
de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel**

Correspondance
M. Hervé Arot
10, chemin de la Tour de Champel
1206 Genève
arot.geneve@gmail.com

**Madame Frédérique Perler
Maire de Genève
En charge du
Département de l'aménagement,
des constructions et de la
mobilité
Rue de l'Hotel de Ville 4
1204 Genève**

Genève, le 3 juin 2021.

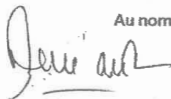
**Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour
une durée de 5 ans.**

Madame la Conseillère administrative,

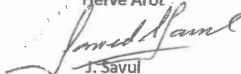
Nous vous prions de trouver en annexe copie de la lettre et de la pétition adressées ce jour
à Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, concernant l'objet cité sous rubrique, qui
relève de votre dicastère.

Dans l'espoir que vous porterez une attention particulière à notre démarche ainsi qu'à cette
pétition et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame la
Conseillère administrative, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires



Hervé Arot



J. Savul



Jean-Brice Chauvet



Alberto Scorza

Copie :
Madame Albane Schlechten
Présidente du Bureau du Conseil Municipal